

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_144-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021



DEL 2021.07.12/144

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Subvention à l'Office du
tourisme de Serre Chevalier
Briançon – Exercice 2021**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_144-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles L.133-1 et suivants et R.133-1 et suivants du code du tourisme ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°214 du 18/12/2019 et la convention d'objectifs et de financement du 27/12/2019 qui en découle ;
- VU** l'avenant annuel N°1 du 27/12/2019 à la convention d'objectifs et de financement ;
- VU** le projet d'avenant annuel N°2 annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les communes de Briançon, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains et Saint-Chaffrey confient à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Briançon les missions relevant du service public touristique local ;

CONSIDERANT que l'article 3-2 de la convention d'objectifs et de financement stipule que la subvention annuelle, répartie entre les partenaires, fait l'objet chaque année d'un avenant destiné à en fixer le montant et la répartition ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 09/07/2021 ;

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_144-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Ce document est exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'attribuer une subvention de 1 131 244 € à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Briançon pour l'année 2021 ;
- D'approuver l'avenant annuel N°2 à la convention d'objectifs et de financement qui détermine le montant de la subvention globale annuelle, avec une participation pour la commune de Briançon de 1 131 244 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.07.12/144

PUBLIÉE LE : **15 JUL. 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_144-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Avenant annuel n°2 à la convention d'objectifs et de financement entre les Communes de Briançon, la Salle-les-Alpes, le Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey, le SIVM de Serre Chevalier et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon

La Commune de Briançon, représentée par son Maire, Monsieur Arnaud MURGIA,
La Commune de la Salle-les-Alpes, représentée par son Maire, Monsieur Emeric SALLE,
La Commune du Monétier-les-Bains, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie REY,
La Commune de Saint-Chaffrey, représentée par son Maire, Madame Corinne CHANFRAY,
Le SIVM de Serre Chevalier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie REY,
Dûment habilités à signer le présent avenant, ci-après dénommées les Communes, d'une part,
Et

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon », représenté par son Directeur, Monsieur David CHABANAUD dûment habilité à signer le présent avenant, ci-après dénommé l'OTISC, d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant le budget primitif 2020 à hauteur de 3 831 430 €,

Considérant le projet du budget primitif 2021 initialement établi à hauteur de 3 823 350 €,

Considérant une baisse très significative de 621 000 € des recettes (hors subventions et hors reports sur exercices précédents),

Il a été convenu lors de la réunion du Directoire qui s'est tenue le 17 novembre 2020 :

- 1- L'OTISC doit réaliser une ligne d'économie supplémentaire,
- 2- La participation supplémentaire d'un montant de 250 000 € ne sera pas versée en 2021.

En application de ces décisions :

- 1- Une baisse de 182 350 € a été appliquée sur le projet du BP 2021 par rapport au projet présenté lors de la réunion du 9 décembre 2020,
- 2- En raison de la très forte baisse de l'activité hivernale due à la pandémie, une baisse substantielle de 530 000 € de recettes sur l'estimatif de la collecte de la taxe de séjour a été prévue, recette qui s'ajoute aux autres recettes de 590 500 € (hors subventions), en baisse, ainsi détaillées :

a. Liste des loueurs :	10 000 €
b. Partenaires outils com. :	40 000 €
c. Classement des meublés :	8 000 €
d. Vente de marchandises OT :	7 000 €
e. Commissions sur ventes OT :	500 €
f. Commissions Centrale de Réservation :	55 000 €
g. Taxe de séjour 2021 :	470 000 €

- 3- Une nouvelle répartition des subventions des communes et du SIVM, selon les clés de répartition qui tiennent compte des indices 2020 :

- Briançon :	1 131 244 €
- La Salle les Alpes :	337 590 €
- Le Monétier les Bains :	235 870 €
- Saint Chaffrey :	231 745 €
- SIVM :	321 551 €
- SIVM Manifestations	45 000 €
- DSP SAS Serre Chevalier 1350	97 000 €

Considérant ces modifications, le projet du budget primitif 2021 révisé s'élève à 3 643 719 €.

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_144-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir le montant de la subvention globale annuelle entre les Communes, le SIVM et l'OTISC pour l'exercice 2021, ainsi que les conditions de versement.

Article 2 – Conditions de versement de la subvention globale des Communes

Un versement mensuel de la subvention globale est réalisé par les Communes. Un échéancier est transmis par l'OTISC.

Fait en six exemplaires originaux, à la Salle-Les-Alpes, le *10/06/21*

Arnaud MURGIA
Maire de Briançon

Emeric SALLE
Maire de la Salle-Les-Alpes

Jean-Marie REY
Maire du Monétier-Les-Bains
Président du SIVM

Corinne CHANFRAY
Maire de Saint-Chaffrey

David CHABANAL
Directeur de l'OTISC



96111